

## ASPECTS INTERNATIONAUX LA REGION DES CARAÏBES ET LES ÉTATS JUMELES

Rose-Marie Belle Antoine<sup>17</sup>

L'expérience des Caraïbes diffère de bien d'autres. La région ne connaît ni guerre ni conflit. Les États autonomes sont le fruit d'accidents de l'histoire liés à nos colonisateurs, le Royaume-Uni, pour des raisons de commodité administrative. Ils n'avaient pas grand-chose en commun avec les États jumelés. À titre d'exemple, Tobago est une île caractérisée par ses plages alors que Trinité a du pétrole.

Les trois pays dotés de régions autonomes (ou États jumelés comme nous pouvons les appeler) sont Trinité-et-Tobago, Antigua-et-Barbuda et Saint-Kitts-et-Nevis.

Ils ont toujours connu une certaine harmonie, même s'ils ne sont pas particulièrement homogènes. La diversité y est un atout et l'identité différente de la région autonome est mise en avant.

En dépit de la philosophie qui sous-tend la relation, la reconnaissance de la survie de ces petits États insulaires est le ciment qui assure la cohésion de ces territoires. On s'accorde à reconnaître que les petits États ont du mal à survivre seuls. C'est pour cette raison que l'autonomie perdure et non pas pour résoudre un conflit. Ainsi donc, tout comme dans le cas de l'Écosse, au moment du referendum relatif à son indépendance, Saint-Kitts-et-Nevis ont voté pour demeurer jumelés.

La situation a également ceci de paradoxal que le désir d'indépendance a grandi avec la réussite financière et le contrôle de la région. En effet, Nevis était plus riche que le territoire central de Saint-Kitts. Lorsqu'ils ont pris conscience que l'indépendance signifiait que l'État devrait négocier pour lui-même à l'échelle mondiale, les ardeurs ont été refroidies.

Dans la région le degré d'autonomie varie, Saint-Kitts-et-Nevis jouissant de l'autonomie la plus grande, Trinité-et-Tobago de la plus limitée. Cette dernière est ce que j'appellerai une « autonomie défavorisée » et ce modèle suscite de nombreuses récriminations. L'autonomie financière est inexistante, tout comme le pouvoir de légiférer, et il n'a aucune représentation au niveau de l'État. L'autonomie en termes de gouvernance amène cependant, à terme, à davantage de réussite.

Il existe des similitudes avec le Maroc. Je me concentrerai sur trois évolutions qui soulèvent des difficultés mais pourraient être sources d'enseignements pour le Maroc relativement aux caractéristiques de l'autonomie des petits États.

- 1) La capacité du territoire autonome à faire face aux menaces extérieures telles les catastrophes, le changement climatique etc.;
- 2) La capacité d'assurer la gestion non uniquement des ressources naturelles mais aussi des secteurs des services essentiels tels le transport, moteurs de l'économie.
- 3) La question de l'uniformité de la Constitution.

---

<sup>17</sup> Doyenne, Faculté de Droit, Université des Antilles, Trinidad & Tobago. Elle est titulaire de la Chaire de Droit du travail et de Droit fiscal extraterritorial à l'Université des Antilles.

Ces trois questions renvoient aux relations avec le monde extérieur sur la scène internationale. Je dois dire d'emblée que la région n'a dans aucun cas la possibilité de nouer des relations officielles au plan international. En termes *de jure*, ils n'ont pas le statut juridique pour le faire. Cette considération a en fait été portée devant la justice dans le cas de Saint-Kitts-et-Nevis. Bien que la loi accorda à Nevis une autonomie financière, un conflit a éclaté entre Nevis et Saint Kitts, cette dernière souhaitant restreindre certains contrats. La question a été portée devant une instance d'arbitrage international qui a estimé que Nevis ne pouvait pas se représenter en tant qu'entité distincte. Elle n'avait pas *locus standi* étant donné que des questions d'intérêt national étaient en jeu et que seul le gouvernement central était souverain pour la représenter.

Plusieurs similitudes ressortent de la comparaison de l'exemple des Caraïbes et de celui du Maroc. Le modèle marocain pour la région du Sahara est toutefois beaucoup plus généreux et vaste que ce qui existe actuellement dans les Caraïbes. Qui plus est, le niveau d'investissement réalisé atteste déjà de la « volonté » de l'autorité centrale d'accorder l'autonomie et peut grandement contribuer à instaurer la confiance. J'ai été frappée par le développement dynamique et l'investissement dans la région du Sahara. Tel a été une des grandes lacunes dans les Caraïbes et une source de vives tensions. De même, au Maroc les dispositions prises en termes de représentation sont meilleures.

L'absence d'investissements à Tobago a entraîné une importante dégradation de l'économie. Lorsque l'ensemble du territoire s'est trouvé menacé, par exemple lors de la chute des prix du pétrole, c'est Tobago qui a souffert en l'absence d'équité, comme ce fut le cas dans un passé récent. La région autonome n'étant pas officiellement représentée, sa voix n'a pas été prise en compte.

S'agissant des évolutions les plus récentes:

1) Conséquences du changement climatique: les Caraïbes ont récemment été frappées par deux ouragans dévastateurs. Antigua est restée indemne mais Barbuda a été dévastée. Les relations se sont ainsi tendues, notamment relativement à la propriété foncière, aux titres fonciers et à leur utilisation. Des siècles durant, les Barbudiens jouissaient de droits fonciers collectifs dans un contexte respectueux de l'environnement. Après l'ouragan, le gouvernement central a souhaité rebâtir à grand renfort d'hôtels de grande hauteur, ce à quoi ils se sont opposés. Le gouvernement s'est dit qu'il pouvait saisir les terres puisqu'il n'existait pas de titre de propriété individuel et qu'elles appartenaient officiellement à l'État. La loi était peu claire sur ce point et la question reste aujourd'hui en souffrance.

Le gouvernement central souhaite se protéger contre de nouvelles catastrophes naturelles. Des tensions et des différends philosophiques demeurent cependant, qui amènent à s'interroger sur le degré d'autonomie de l'État autonome et sur ce qu'il a à dire dans la façon dont est dirigé le pays. Il existe de profondes divergences de vues relativement au type de développement souhaitable, aux préoccupations environnementales, etc.

Ceci nous montre que l'équilibre peut rapidement être mis à mal si ces questions ne sont pas réglées en droit et dans les politiques suivies. Jusqu'ici, Barbuda était autonome dans le domaine foncier mais pas s'agissant des questions d'intérêt national comme l'a révélé la situation d'urgence vécue. Il s'agit là d'autant de zones grises qui peuvent poser problème si elles ne sont pas clairement définies. Le Maroc pourrait potentiellement présenter les mêmes vulnérabilités.

2) Les difficultés économiques récemment rencontrées à Trinité-et-Tobago ont entraîné l'effondrement du secteur des transports. Tobago n'a aucun contrôle sur les transports alors

même que ce secteur lui est indispensable sachant que l'économie de l'île repose sur le tourisme. De la même manière, Dakhla a un nombre de défis à affronter en matière de transport. Ceux-ci peuvent avoir des conséquences majeures sur l'économie intérieure. Il convient non seulement de se préoccuper de la gestion des ressources naturelles mais aussi de la gestion des secteurs connexes tels celui des transports.

3) A Trinité-et-Tobago, les tensions ont débouché sur un nouveau projet de loi de réforme législative. Espérons qu'il offre davantage d'autonomie, d'indépendance financière et une meilleure représentation. Il est une disposition importante qui octroie à Tobago davantage de contrôle sur la Constitution. L'île sera libre d'adopter des lois relatives aux droits de la personne. La question est de savoir si cela va dans le sens d'une autonomie harmonieuse. Dans quelle mesure une région autonome devrait-elle être habilitée à s'écarter des normes internationales en matière de droits de la personne comme dans la Constitution des États unitaires? Peut-elle survivre si les normes constitutionnelles de base sont différentes? Disposer d'un pouvoir judiciaire distinct est une chose, disposer de normes constitutionnelles différentes en est une autre. Faut-il tendre vers davantage de cohérence? Autant de questions essentielles pour les entités autonomes.